

AMW AUDIT ET CONSEIL

*SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS*

27/29 Avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Téléphone : 01.55.28.92.60
Télécopieur : 01.47.00.82.88

ASSOCIATION RESEAU CIVAM

Siège social : 18-20 Rue Claude Tillier – 75012 PARIS
Siret 775 682 230 00070

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau Civam relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement A.N.C. no 2022-06, exposées dans la note « 2.1 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les produits de l'activité sont comptabilisés selon le principe d'engagement, les conventions sont ainsi enregistrées pour leur montant total. Ainsi la quote-part du projet non encore réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance. Il en est de même pour les financements relatifs aux conventions pluriannuelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 juin 2026.

A.M.W. AUDIT & CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Gilles MARIE
Associé

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 188,45	7 188,45				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	39 873,99	34 850,72	5 023,27	0,18	5 345,66	0,19
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations	90,00		90,00	0,00	90,00	0,00
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés	1 757,98		1 757,98	0,06	1 757,98	0,06
. Prêts						
. Autres immobilisations financières	19 267,71		19 267,71	0,69	18 984,01	0,69
TOTAL (II)	68 178,13	42 039,17	26 138,96	0,93	26 177,65	0,95
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	57 132,24	27 607,80	29 524,44	1,05	27 319,67	0,99
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	325 978,54		325 978,54	11,62	244 964,02	8,92
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	1 964 000,19		1 964 000,19	69,98	1 773 917,54	64,58
Charges constatées d'avance	2 402,40		2 402,40	0,09	201 765,88	7,34
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	458 444,02		458 444,02	16,34	472 877,74	17,21
TOTAL (III)	2 807 957,39	27 607,80	2 780 349,59	99,07	2 720 844,85	99,05
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 876 135,52	69 646,97	2 806 488,55	100,00	2 747 022,50	100,00

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	675 503,94	24,07	507 836,73	18,49
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	25 334,00	0,90	25 334,00	0,92
. Autres				
Report à nouveau	-217 503,89	-7,74	-217 503,89	-7,91
Excédent ou déficit de l'exercice	-8 583,51	-0,30	167 667,21	6,10
Situation nette (sous total)	474 750,54	16,92	483 334,05	17,59
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	474 750,54	16,92	483 334,05	17,59
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques			10 591,00	0,39
Provisions pour charges				
TOTAL (III)			10 591,00	0,39
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	692 758,83	24,68	663 094,88	24,14
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	222 871,07	7,94	215 119,97	7,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	20 375,64	0,73	40 330,92	1,47
Produits constatés d'avance	1 395 732,47	49,73	1 334 551,68	48,58
TOTAL (IV)	2 331 738,01	83,08	2 253 097,45	82,02
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 806 488,55	100,00	2 747 022,50	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	47 048,64	1,81	44 209,71	1,78	2 839	6,42
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	49 390,92	1,90	47 721,05	1,92	1 669	3,50
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	170 950,82	6,58	209 742,17	8,45	-38 792	-18,49
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	2 054 760,47	79,03	2 055 862,50	82,80	-1 102	-0,04
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	235 428,32	9,06	71 518,75	2,88	163 910	229,19
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	10 591,00	0,41	13 552,92	0,55	-2 961	-21,84
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	30 365,97	1,17	36 947,31	1,49	-6 582	-17,80
Total des produits d'exploitation (I)	2 598 536,14	99,94	2 479 554,41	99,87	118 982	4,80
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks	-5 104,77	-0,19	15 915,80	0,64	-21 019	-132,06
Autres achats et charges externes	1 297 782,58	49,92	1 099 995,35	44,30	197 787	17,98
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	76 149,38	2,93	64 362,27	2,59	11 787	18,31
Salaires et traitements	876 440,90	33,71	804 188,16	32,39	72 252	8,98
Cotisations sociales	356 735,65	13,72	323 280,71	13,02	33 455	10,35
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 807,34	0,22	2 458,80	0,10	3 349	136,25
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	364,18	0,01	4 530,53	0,18	-4 166	-91,95
Total des charges d'exploitation (II)	2 608 175,26	100,32	2 314 731,62	93,23	293 444	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-9 639,12	-0,36	164 822,79	6,64	-174 461	-105,84
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 435,59	0,06	2 794,89	0,11	-1 359	-48,63
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	1 435,59	0,06	2 794,89	0,11	-1 359	-48,63
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	192,98	0,01			192	N/S
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	192,98	0,01			192	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 242,61	0,05	2 794,89	0,11	-1 552	-55,54
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-8 396,51	-0,31	167 617,68	5,75	-176 013	-105,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			495,59	0,02	-495	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			446,06	0,02	-446	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			49,53	0,00	-49	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	187,00	0,01			187	N/S
Total des produits (I + III + V)	2 599 971,73	100,00	2 482 844,89	100,00	117 127	4,72
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 608 555,24	100,33	2 315 177,68	93,25	293 378	12,67
EXCEDENT OU DEFICIT	-8 583,51	-0,32	167 667,21	5,75	-176 250	-105,11
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						